

Edward Porokwa

Évènements en 2021

Nouveau Président

L'ancien Président de la République Unie de Tanzanie, John Pombe Magufuli, est décédé le 17 Mars 2021. Cette mort fut la porte ouverte à une nouvelle ère pour les citoyens de Tanzanie, son « règne » de six années ayant été caractérisé par la répression et de graves atteintes aux droits de l'homme. John Magufuli ayant également été une personnalité fort sceptique quant à l'authenticité du Coronavirus. Suite à son décès, il y a en tout cas une belle opportunité pour la Tanzanie de redorer son blason en matière de droits de l'homme et de violations passées. D'ores et déjà, il existe de vagues signes de détente de la peur dans la société civile, de réduction des menaces sur le public, et d'ouverture de l'espace citoyen. Le 19 Mars 2021, à Dar es Salaam, la Vice-Présidente, Samia Suluhu Hassan, a été intronisée sixième Président de Tanzanie, conformément à l'article 37.5 de la Constitution Tanzanienne.

Situation au Ngorongoro

Le 12 Avril 2021, l'Autorité de la Zone de Conservation du Ngorongoro (NCAA), l'agence gouvernementale en charge de la protection et de la gestion de la Zone de Conservation du Ngorongoro (NCA), a délivré une mesure d'éviction à accomplir dans les 30 jours, à l'encontre de 45 pasteurs autochtones résidant dans la NCA. Cependant, le 20 Avril 2021, cette éviction fut temporairement stoppée. Cette décision d'arrêt fut motivée par les protestations de tous les pasteurs vivant au sein de la NCA, qui tinrent une conférence de presse à Arusha, le 19 Avril. Il en est résulté un vaste tollé de la part du public, contraignant la NCAA à retirer son annonce, en déclarant que l'éviction était arrêtée jusqu'à nouvel ordre ³.

La décision d'éviction fait partie d'un plan plus vaste de la NCAA et du Ministère des Ressources Naturelles et du Tourisme (MNRT) consistant à évincer un total de 73.000 pasteurs de la NCA.

Avant la mesure d'éviction qui consistait à évincer 45 pasteurs autochtones, la Présidente de Tanzanie, Samia Suluhu Hassan, s'était exprimée lors d'une cérémonie pour avouer sa préoccupation relative à la situation présente de la NCA. Elle déclara à cette occasion que certaines mesures devraient être prises pour préserver l'écologie et la faune sauvage de la Zone de Conservation. Elle ne rentra pas dans les modalités de ladite préservation, mais les défenseurs des droits de l'homme autochtones et les communautés pastorales autochtones au sein de la NCA n'osent pas croire que les stratégies déployées par la NCAA et le MNRT sont ce à quoi se référait la Présidente lors de son allocution du 6 Avril 2021. La NCAA est connue pour exprimer le point de vue

selon lequel les communautés pastorales autochtones au sein de la NCA sont des immigrants illégaux. La NCAA a répandu des fausses rumeurs selon lesquelles les populations autochtones et leur mode de vie pastoral mettent en danger l'équilibre écologique de la NCA. De plus, de telles rumeurs infondées ont été amplifiées par la couverture médiatique biaisée des journaux *mainstream*. La menace d'éviction des populations autochtones de la NCA a réapparu quelque cinq mois plus tard. Le 17 Octobre 2021, s'exprimant en public dans l'enceinte du Stade Mémorial Sheik Amri Abeid, à Arusha, la Présidente de la République Unie de Tanzanie a soulevé une grave question et menacé les populations du Ngorongoro. Entre autres choses, elle a souligné que le Ngorongoro était un lieu de vitale importance au plan national pour le tourisme et les gains générés. Et elle a déclaré sans ambiguïté que le gouvernement ne permettrait pas que les désirs de quelques-uns soient susceptibles de prévaloir et provoquer la disparition pure et simple du Ngorongoro. Par là, elle voulait signifier que le Ngorongoro n'était pas entre les mains des seuls Maasäi mais dans celles de la nation tout entière. Elle fit état clairement que le gouvernement était prêt à offrir d'autres terres aux pasteurs, mais en dehors de la NCA. En conséquence de quoi, elle a mandaté les Ilaigwenak⁴ pour convaincre les Maasäi d'évacuer la zone, et pour aider à résoudre les conflits pacifiquement. Il s'en est suivi moult discussions sur les droits des Maasäi dans le Ngorongoro, et la publication de multiples rapports dans les médias.

L'affaire de Loliondo devant la Cour de Justice d'Afrique de l'Est

Bien qu'il n'y ait pas eu d'attaques physiques à proprement parler à l'encontre des populations autochtones des villages de Loliondo, dans le district de Ngorongoro, la situation est demeurée extrêmement tendue suite aux pressions exercées sans discontinuer par le gouvernement sur les représentants communautaires. Le 9 Septembre 2021, les chefs de villages étaient sommés par le Directeur Exécutif du District de Ngorongoro d'arrêter d'attaquer le gouvernement en justice, dans la mesure où selon lui, eux-mêmes, de par leur position officielle, faisaient partie de ce même gouvernement. Les comparant à des enfants étant leurs parents en justice, il insista sur l'importance de retirer l'affaire de la Cour de Justice d'Afrique de l'Est (référence N° 10 de 2017), et d'entamer à la place un dialogue avec le gouvernement. Il leur demanda instamment d'aller auprès des autorités de leurs villages respectifs, et de revenir avec un accord selon lequel ils abandonneraient dorénavant leur action en justice. Il poursuivit en affirmant que l'ensemble des villages en cause devraient revenir auprès de lui avec une lettre explicitant leur consentement à retirer l'affaire des tribunaux, en affirmant qu'il n'était plus utile pour eux de prendre part à l'affaire. Les villages refusèrent tout net de se retirer de l'action en justice, l'informant que puisque cette affaire affectait l'ensemble des membres de leur communauté, il devrait aller au devant d'eux pour tenter de les convaincre. Ils insistèrent également sur le fait que l'affaire étant entre les mains de leurs avocats, ceux-ci devraient être les premiers à être consultés pour toute question relative à l'action en justice. En terme d'évolution de l'affaire, elle a peu progressé. Toutes les parties ayant soumis leurs conclusions, elles n'attendent plus que le jugement final qui devrait être rendu au premier trimestre de 2022.

Perspectives de finalisation dans le conflit entre le village de Kimotorok et la Réserve de Chasse de Mkungunero

Le Village de Kimotorok est situé dans le District de Simanjiro, au sein de la Région de Manyara. Le village jouxte le Parc National de Tarangire (TNP) ainsi que la Réserve de Chasse de Mkungunero (MGR), et se décompose en cinq sous-Villages.

Les résidents de ce village sont en majorité des pasteurs Maasaï. La minorité étant composée de pasteurs Barabaig. Le Village de Kimotorok est profondément impliqué dans un conflit foncier avec la Réserve de Chasse de Mkungunero. Le conflit a débuté en 2000, lorsque les limites du Parc National de Tarangire et de la Réserve de Chasse de Mkungunero ont été étendues sans consultation au détriment de la terre Villageoise, privant illégalement celle-ci de 6400 Km². Kimotorok est un Village légalement enregistré, et, en accord avec la Loi sur les Terres Villageoises N°5 de 1999, est habilité à contrôler et à gérer sa terre Villageoise. Nulle terre à Kimotorok ne peut être soustraite, annexée ni transférée pour aucune raison que ce soit sans le Consentement libre, préalable et informé (FPIC) des Villageois par le biais de leur Conseil de Village qui, alors, est tenu d'édicter une résolution qui doit ensuite être approuvée par l'assemblée générale du Village. Les procès-verbaux de ces deux entités doivent être obtenus ou visés avant que quiconque puisse affirmer qu'il a acquis la terre Villageoise selon des procédures légales et ouvertes. Toute autre façon de procéder équivaut à un vol manifeste de terre.

Le 4 Juillet 2021, des gardes armés de la Réserve de Chasse de Mkungunero se sont saisi de 135 vaches appartenant aux Maasaï, qu'ils ont menées au plus loin dans la Réserve. Ils l'ont fait délibérément de sorte à ce que les Maasaï soient contraints de les racheter ou bien de payer des amendes colossales. De plus, environ 30 motos, propriété des pasteurs Maasaï, ont également été détruites à cette occasion. Le 9 Octobre 2021, le Ministre des Terres, de l'Habitat et du Développement des Peuplements s'est rendu dans la zone en conflit. Il a déclaré qu'environ 4.400 Km² seraient rendus au Village de Kimotorok. Les 2.000 Km² restants seraient placés en attente d'une résolution entre les Villages et la Réserve de Chasse de Mkungunero. Il a d'autre part déclaré qu'il fallait mettre un terme à toute éviction et à tout harcèlement ⁵.

Le Parc National de Kilimanjaro en conflit avec les Pasteurs Maasaï d'Enduimet

Plusieurs Villages situés dans la Division d'Enduimet au sein du District de Longido, et à l'Ouest du Kilimanjaro, au sein du District de Hai et Siha, sont en conflit foncier avec le Parc National de Kilimanjaro. Les Villages de Kitenden, d'Irkaswa, de Lerangwa et de Kamwanga, situés sur les pentes de la Montagne d'un seul tenant la plus haute du monde, sont principalement habités par les pasteurs Maasaï à l'étroit sur de maigres parcelles de terre marginale. Le 16 Mars 1973, les pasteurs Maasaï ont obtenu la légalisation d'une zone de 5.500 acres officiellement enregistrée par l'édiction de la Notice Gouvernementale N° 59, sur la base de laquelle la zone en question est devenue la Réserve de Pâturages des Maasaï. En 2016, cependant, l'Autorité Tanzanienne des Parcs Nationaux, l'agence gouvernementale responsable de la gestion et de la protection des Parcs Nationaux, a pris possession des lieux, plantant arbitrairement des bornes indiquant que l'ensemble de ladite réserve maasaï était dorénavant incluse dans le périmètre du Parc National de Kilimanjaro. Ce faisant, les Maasaï ont perdu un immense territoire, les 5.500 acres de leur Réserve de Pâturages, sur lesquels ils étaient, avec leur bétail, totalement dépendants. Depuis lors, les pasteurs se battent pour continuer de faire pâturer leurs animaux sur leur terre annexée. Beaucoup d'entre eux connaissent de graves problèmes provoqués par l'administration du Parc national. En Novembre 2021,

les autorités du parc ont confisqué des milliers d'animaux dans la zone contestée, et en ont vendu un certain nombre à vil prix. Les autres têtes de bétail ont été rendues à leurs propriétaires contre de lourdes amendes.

La Réserve Forestière d'Essimingor et les menaces pesant sur 14 Villages

La Forêt d'Essimingor, située dans le District de Monduli (Région d'Arusha) a été enregistrée en 1954 (Gazette Gouvernementale N°187 de 1954). Le 4 Juin 2021, lors de la présentation du Budget de son Ministère pour l'exercice 2021/2022, le Ministre des Ressources Naturelles et du Tourisme a déclaré devant l'Assemblée Nationale à Dodoma que la Forêt d'Essimingor devait être promue en tant que Forêt Naturelle, et, en tant que telle, Réserve Forestière. Ceci fut fait sans que les habitants de la Forêt en soient informés le moins du monde ! Cette promotion en tant que Forêt Naturelle signifie qu'elle sera désormais la propriété de l'État, et qu'elle sera gérée par l'Agence Tanzanienne du Service Forestier (TFS). Ce qui implique des restrictions quant à l'extraction des ressources en bois et en espèces animales ; ce qui implique aussi qu'aucune activité humaine n'y sera tolérée. La Forêt ne sera désormais utilisée qu'à des fins de recherche, d'éducation et de tourisme lié à la nature.

La décision de promouvoir la Forêt d'Essimingor en tant que Réserve forestière n'a pas été une décision participative et les gens qui utilisent la forêt pour divers usages n'avaient aucunement conscience d'un tel changement de statut d'une forêt qu'ils exploitaient jusqu'ici sans le moindre souci. L'impact pour eux de cette expansion et de ce nouveau statut est tout simplement gigantesque. La forêt est exploitée par les populations des circonscriptions de Makuyuni, d'Esilalei, de Lepurko et de Selena, ainsi que par les communautés pastorales de ces régions qui ont usé de la forêt pour diverses activités telles que des rituels, la pratique de médecines naturelles, l'exploitation de zones pâturables et des ressources en eau, et bien sûr l'instauration de leurs villages traditionnels.

En enregistrant la Réserve Forestière, le gouvernement a également fait passer la superficie de la forêt de 4.649 à 6.070 hectares. Ce faisant, de nombreux Villages furent inclus dans le nouveau périmètre. Toute cette opération s'est faite sans l'obtention du Consentement libre, préalable et informé des populations autochtones résidant dans les Villages de ladite Zone.

Il semble que différentes étapes tout au long du processus ayant abouti à la désignation de la forêt comme une Forêt Naturelle, sont tout sauf claires. La Réserve Forestière constitue une partie de la Chaîne de Montagnes d'Essimingor. Elle est composée d'écosystèmes luxuriants de montagne, avec de très grandes essences d'arbres, mais également de zones forestières de plaine. La réserve est magnifiquement conservée et renferme une biodiversité exceptionnelle avec une multitude d'espèces rares et menacée, tant en flore qu'en faune sauvage.

La promotion de la forêt menace l'existence même de 8 Villages, dans les circonscriptions de Makuyuni, d'Esilalei, de Lepurko et de Selela, qui jouxtent la Réserve Forestière d'Essimingor. Ces Villages ont pour noms : Lossimingor, Makuyuni, Esilalei, Baraka, Mungere, Mbaashi, Silalei et Losirwa. Tous ces Villages, à l'exception de Makuyuni, ont été officiellement enregistrés et ont d'authentiques Certificats

d'Enregistrement. De plus, ils sont tous détenteurs de Certificats de Terres Villageoises et ont déjà mis en œuvre des Plans Villageois d'Usages Fonciers.

La Zone de Gestion de la Faune Sauvage d'Isawima, en conflit

La Zone de Gestion de la Faune Sauvage d'Isawima (WMA) a été créée en 2000 par un Collectif de Villages légalement enregistrés, en tant que zone communautaire de gestion de la faune sauvage, avec pour objectif de générer un revenu de l'industrie touristique susceptible de bénéficier à la communauté.

Cette zone est considérée comme étant le lieu où la rivière Malagarasi, un affluent de la rivière Tanganyika (Région de Kigoma) prend sa source. Le 24 Janvier 2021, par le biais du Préfet Régional, le gouvernement a fait l'annonce de la mise sous tutelle de la forêt sous l'Autorité Tanzanienne de Gestion de la Faune Sauvage (TAWA).

Le Préfet précisa que cette décision avait été motivée par la mauvaise gestion de la WMA par la communauté locale et l'inaptitude des Villageois à gérer la zone. Les pasteurs d'Isawima furent sommés d'évacuer la zone. Ils protestèrent vivement et motivèrent leur refus sur le fait que leurs Villages, qu'ils considèrent comme leur territoire ancestral, ont illégalement été inclus dans la WMA. L'Autorité TAWA a alors procédé à l'exécution de la décision du Préfet du District de Kaliua d'évincer les pasteurs de la WMA d'Isawima.

Le 16 Juin 2021, dans le sous-village de Songambebe (Village de Kombe) –District de Kaliua, Région de Tabora – une petite fille, Nyanzobe Mwandu, âgée de 4 ans, est morte, brûlée vive, dans la maison familiale, incendiée volontairement par les gardes de la WMA d'Isawima⁷.

On suppose que la maison où l'enfant dormait a été incendiée par les gardiens de la faune sauvage travaillant sous les ordres de l'Autorité Tanzanienne de Gestion de la Faune Sauvage (TAWA), en collaboration avec la police du poste 5 de Igagala Namba.

Interviewée par la radio locale CGFM, Safia Jongo, Commandant de la Police Régionale de Tabora, confirma l'incident. Elle a déclaré qu'un examen approfondi des lieux avait pourtant été effectué avant la démolition et la mise à feu des maisons, et que la maman avait affirmé avoir fui avec tous ses enfants avant l'intervention des autorités. « Par conséquent, la question est : qui a immolé l'enfant, quand et pourquoi ? » a-t-elle poursuivi. Elle a affirmé également qu'il était possible que des personnes malveillantes eussent volontairement immolé l'enfant afin de court-circuiter l'opération⁸.

Quelques mois avant l'éviction, des militaires s'étaient entraînés, avec leurs armes, durant une semaine, au cœur des terres Villageoises de la WMA d'Isawima. Selon les pasteurs, il s'était agi là d'un acte évident d'intimidation, confirmé par le fait que les soldats n'avaient pas manqué de leur affirmer haut et fort qu'ils se préparaient à les expulser.

Incidents en lien avec des violations de Droits de l'Homme

Le 11 Janvier 2021, le pasteur autochtone Pawa Kandago, âgé de 22 ans, originaire du village de Mapogoro (District de Mbarali, Région de Mbeya) s'est suicidé. Avant son suicide, les autorités avaient saisi et vendu son cheptel de plus de 50 têtes de bétail, à proximité du Parc National de Ruaha⁹.

Son décès est, selon la rumeur, directement lié à la confiscation de son cheptel familial, suite à l'ultimatum d'Albert Chalamila, Préfet Régional de Mbeya, intimant l'ensemble des pasteurs de la zone d'évacuer cette région en raison de ce qui fut officiellement qualifié de destruction environnementale. Prétendument, cette initiative fut décidée pour préserver les zones protégées de faune sauvage. « Je veillerai à ce que cet ordre soit respecté à la lettre pour sauvegarder nos zones protégées et nos fermes commerciales appartenant à des investisseurs », précisa-t-il encore.

Le Pipeline de Pétrole Brut d'Afrique de l'Est (EACOP)

Les Peuples Autochtones et les Organisations relatives aux Peuples Autochtones ont collaboré avec les responsables de l'EACOP tout au long de l'année 2021. Cette implication a concerné la question de la mise en application de la Structure de l'EACOP dédiée aux Groupes Ethniques et aux Peuples Autochtones vulnérables.

Des leaders traditionnels Maasai, Akie et Barabaig issus des districts de Kiteto, Simanjiro, Kilindi et Hanang, ainsi que les Organisations issues de la société civile (CSOs) telles que le Forum PINGO, l'Organisation de Développement Communautaire Autochtone des Pasteurs Parakuiyo (PAICODEO), et l'Equipe Ujamaa de Ressources Communautaires (UCRT), ont tous été impliqués dans les différentes étapes de développement et l'examen de cette structure. Ceci se clôtura par la réalisation d'un projet de Mémoire de Compréhension (MOU) entre le groupe communautaire et l'EACOP, au travers duquel l'EACOP exprima son engagement à promouvoir le respect des droits de l'homme, la dignité et les cultures des Groupes Ethniques et des Peuples Autochtones vulnérables.

Le processus est mouvant et évolutif, et a pour but de resserrer les liens avec les Peuples Autochtones de telle sorte à aboutir à un MOU concluant. Il atteste de l'engagement de l'EACOP à s'assurer que les Peuples Autochtones ne soient pas affectés par la construction du Pipeline.

La situation des Chasseurs-Cueilleurs Hadzabe

Les chasseurs-cueilleurs autochtones Hadzabe des Villages de Mongo wa mono et de Yaeda Valley n'ont eu de cesse de faire face à diverses difficultés durant toute l'année, en particulier l'empiétement de leur Forêt Naturelle par les Pasteurs Autochtones (les Barabaig et les Iraq). Ce qui provoqua quelques conflits mais sans qu'aucun rapport ne fasse mention de situations où ils en seraient venus aux mains. Les activités accrues de pêche ont été perçues par les Hadzabe comme une nouvelle menace, dans la mesure où cette surpêche a également accru la démographie locale sur leurs terres ancestrales autour du Lac Eyasi, et met en danger l'existence même de la faune sauvage dont ils dépendent.

Les Hadzabe se sont également plaint du manque d'infrastructures de base sur leur territoire telles que des services de santé, des routes et des moyens de transport pour leurs besoins de première nécessité.

La situation des Femmes Autochtones

Les Femmes Autochtones ont continué de subir de graves difficultés en Tanzanie tout au long de l'année 2021. Une sécheresse toujours plus forte associée à des conflits liés aux ressources naturelles ont pesé d'un grand poids sur leurs épaules et au détriment de leurs enfants. Au Ngorongoro, ce nombreuses Femmes Autochtones ont été appauvries au point d'être contraintes de s'adonner à des travaux manuels dans le district voisin de Karatu. De même, pour les Femmes Autochtones de Longido où les pluies se sont faites rares au point d'être insuffisantes pour nourrir le bétail et procurer du lait en quantité suffisante pour leurs familles. De plus, la multitude de conflits à l'encontre des terres autochtones frontalières avec des zones protégées a occasionné beaucoup d'insécurité pour elles et leurs enfants.

Notes et Références

1. National Bureau of Statistics, Ministry of Finance, Dar es Salaam and Office of Chief Government Statistician, President's Office, Finance, Economy and Development Planning, Zanzibar. "2012 Population and Housing Census: Population Distribution by Administrative Areas." Tanzania, March 2013. https://www.google.co.tz/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=&cad=rja&uact=8&ved=2ahUKEwjMtN7Xz_PuAhWisXEKHeIMAfgQFjACegQIARAD&url=http%3A%2F%2Ftanzania.countrystat.org%2Fleadadmin%2Fuser_upload%2Fcountrystat_fenix%2Fcongo%2Fdocs%2FCensus%2520General%2520Report-2012PHC.pdf&usg=AOvVaw1E9NTiC9WCMu5kGjMGlEP
2. Other sources estimate the Hadzabe at between 1,000 – 1,500 people. See, for instance, Madsen, Andrew. *The Hadzabe of Tanzania: Land and Human Rights for a Hunter-Gatherer Community*. Copenhagen: IWGIA, 2000. [https://www.iwgia.org/en/documents-and-publications/documents/publications-pdfs/english-publications/98-iwgia-report-the-hadzabe-of-tanzania-land-and-human-rights-for-a-hunter-gatherer-community-eng/le.html](https://www.iwgia.org/en/documents-and-publications/documents/publications-pdfs/english-publications/98-iwgia-report-the-hadzabe-of-tanzania-land-and-human-rights-for-a-hunter-gatherer-community-eng/)
3. WATEZEZI TV. "MAMLAKA YA HIFADHI NGORONGORO YABADILI GIA ANGANI, yasisitisha mpango wa kuwaondoa wakazi wa eneo hilo." YouTube, April 20, 2021. <https://youtu.be/sDJqgJe5G4A>
4. Maasai Traditional Leaders.
5. Mwananchi, Dar es Salaam, October 9, 2021. <https://www.mwananchi.co.tz/>
6. Stephano Nabel, pers. comm, November 18, 2021.
7. Mjema G. Maswali yaibuka. Mwananchi, Dar es Salaam, June 21, 2021. <https://www.mwananchi.co.tz/>
8. Ikunji, Halima. "Taharuki yauka mtoto kuchomwa moto kwenye hifadhi Tabora." IPPmedia, June 19, 2021. <https://www.ippmedia.com/sw/habari/taharuki-yazuka-mtoto-kuchomwa-moto-kwenye-hifadhi-tabora>
9. JamiiForums. "Mbeya: RC atoa siku 6 kwa wafugaji kutoa mifugo ktk hifadhi." January 10, 2021 <https://www.youtube.com/watch?v=bRxmS63nJAw>
10. Xinhua. "Tanzanian livestock keepers ordered to vacate protected areas." Xinhuanet. January 13, 2021. http://www.xinhuanet.com/english/africa/2021-01/13/c_139662473.htm

Edward Porokwa est avocat et avocat à la Haute Cour de Tanzanie. Il est actuellement directeur exécutif du Forum des ONG autochtones des éleveurs (Forum de PINGO), une organisation faitière pour les éleveurs et les chasseurs-cueilleurs en Tanzanie. Il est titulaire d'une licence en droit (LLB Hon) de l'Université de Dar es Salaam et d'une maîtrise en administration des affaires (MBA) de l'ESAMI-Maastricht School of Management. Il a 15 ans d'expérience de travail avec des organisations de peuples autochtones dans les domaines de la défense des droits de l'homme, de l'analyse des politiques, des questions constitutionnelles et du changement climatique.

Source : *The Indigenous World 2022*, IWGIA Traduction pour le GITPA par **Xavier Péron**, membre du réseau des experts du GITPA pour l'Afrique

